

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

N° 24-135

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation Temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1, R412-1, R.325-2 et R325-12 relatif à la mise en fourrière.

En raison du « Festival Motors Show », évènement Franco-Suisse, organisé dans l'enceinte du stade des Fromentaux à DELLE 90100, le Samedi 08 Juin 2024 de 10h00 à 24h00, et le Dimanche 09 Juin 2024 de 10h00 à 18h00, par l'Association Family Motors Club, Président Mrs SAINT DIZIER Pascal, n°3 Rue du Moulin, 90340 NOVILLARS.

CONSIDERANT

Qu'il y a eu lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1: La circulation et le stationnement sera interdit sur la totalité de la rue du stade ainsi qu'aux rues attenantes à celle-ci, à Delle 90100, le Samedi 08 Juin 2024 08h00, jusqu'au Dimanche 09 Juin 2024 20h00, sauf pour les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 2: Une zone de stationnement pour motos sera créée rue du stade sur le parking devant l'entrée du stade des Fromentaux.

ARTICLE 3 : Les véhicules d'incendie et de secours, la Police Intercommunale, la Gendarmerie, ainsi que les organisateurs pourront utiliser ces voies en cas de besoin.

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire de stationnement sera mise en place par les services de la ville de Delle, des barrières de type Vauban seront déposées et mises en place par l'Association Family Motors Club.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, le Garde Champêtre, l'agent de surveillance de la voie publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Directeur services Culture, Education, jeunesse et sport ;
- Monsieur le Président de l'Association Family Motors Club.

A Delle, le 31 mai 2024
Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE



Mise en ligne sur le site internet de la commune le 04.06.2024
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.